



République et canton de Genève

Commune de Chêne-Bougeries

(*) Dans sa séance du 2 juin 2015, le Conseil municipal a procédé à la nomination des membres des diverses commissions et délégations :

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 8 octobre 2014,

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 avril 2015 validant les élections des Conseils municipaux du 19 avril 2015, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 24 avril 2015,

vu la lettre circulaire du Département présidentiel du 12 mai 2015,

conformément à l'art. 10 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal,

par **22 voix pour, soit à l'unanimité**,

DÉSIGNE

les membres des commissions permanentes et des délégations pour la législature 2015-2020, selon le tableau ci-joint.

() Ce point n'est pas soumis à référendum*

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Chêne-Bougeries, le 10 juin 2015

Jean Le Guern
Président du Conseil municipal